



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire André-Laurendeau, tenue le 11 janvier 2018 à 19 h, au 7450, boul Cousineau à Saint-Hubert.

Sont présents :

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Mandat
Alain Brissette	x		Parent (1 an)
Lison Chalut	x		Parent (1 an)
Samir Lfarouk	x		Parent (1 an)
Philippe Leblond	x		Parent (1 an)
Isabelle Rousseau	x		Parent (2 ans)
Nathalie Kleber		x	Parent (2 ans)
Patrick Messier	x		Parent (2 ans)
Virginie Sarria	x		Parent (2 ans)
Francis Amyot	x		Personnel enseignant (1 an)
Hélène Lévesque	x		Personnel enseignant (1 an)
Josée Pouliot		x	Personnel enseignant (1 an)
Martine Blanche	x		Personnel enseignant (1 an)
Nadine Robichaud	x		Personnel enseignant (1 an)
Valérie Crusson	x		Personnel enseignant (1 an)
Caroline Vandal	x		Personnel de soutien tech. adm.(1 an)
Carole Leblanc	x		Personnel professionnel (1 an)
Emma Leblond	x		Élève – secondaire 4 (1 an)
Karl Alary	x		Élève – secondaire 5 (1 an)
			Communauté (1 an)
			Communauté (1 an)
Nadia Caron	x		Direction

1. Ouverture de l'assemblée et accueil

15-CE-17-18

La séance ouvre à 19 h 7. Madame Sarria souhaite la bienvenue à tous et une bonne année 2018.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et accueil
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence
4. Levée de l'assemblée

16-CE-17-18

Mme Martine Blanche, appuyée de Mme Nadine Robichaud, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

3. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Le protocole face à une situation d'agression n'a pas été revu depuis les événements du mois de novembre. Les membres du conseil sont consultés afin de connaître leurs préoccupations en lien avec ce sujet.

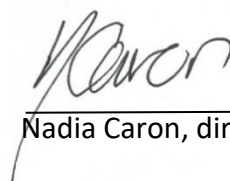
- Approche commune (élèves, direction, personnel, parents)
- Plan devrait englober intimidation, harcèlement, violence
- Suggestion du conseil des élèves : Création d'un comité d'élèves « Vivre ensemble ». (Civisme, respect...)
- Portrait statistique (état de situation chiffré). Cibler sur quel problème on doit travailler.
- Documenter les interventions (avant/après)
- Se concentrer sur ce qui peut être fait et qui est du ressort de l'école.
- Gradation des sanctions : Lors d'une dénonciation d'intimidation, ce n'est peut-être pas le premier cas vécu pour l'élève. Dès première intervention, les sanctions devraient être plus sévères.
- Qu'est-ce qui peut être fait de mieux? Situations concrètes et positives afin d'éviter des drames.
- Défi : Rendre efficace le protocole
- Défi : intimidé doit avoir le courage de dénoncer
- Importance du rôle des différents intervenants sur le plancher
- Comment arriver à glorifier les gens qui dénoncent? Comment faire en sorte qu'il y ait une fierté dans la dénonciation de l'agresseur?
- Outiller les jeunes afin qu'ils puissent faire face à des situations difficiles.
- Cyberintimidation : Quelles sont les limites de l'école?
- Sensibilisation des jeunes en lien avec l'utilisation d'appareils technologiques.
- Ligne directe famille et ressources externes (parents ne pas s'attendent à ce que l'école règle tout)
- Réconfort : Les élèves sont déjà mobilisés à consulter leurs pairs et tenter de trouver des solutions.
- Importance du travail d'équipe
- Être à l'écoute
- Éduquer les gens, les sensibiliser à intervenir quand ils sont témoins de situations d'intimidation ou de violence.
- Questionnement : Est-ce que toutes les actions sont réalistes pour une grande école?
- Instauration d'une application mobile permettant de dénoncer.
- Gérer les cas avec cohérence dans toute l'école.
- Conscientiser les élèves à l'utilisation d'un vocabulaire approprié et respectueux entre pairs.
- Rendre la dénonciation anonyme. C'est très important.
- Rapidité des interventions et des actions.
- Présence active des membres de la direction sur le plancher pendant les pauses et l'heure du dîner.
- Véritables objectifs de la CSMV
- Souhait : Que les membres de l'équipe de direction soient plus présents pour faire de la pédagogie et de l'encadrement.
- Offrir de la formation aux parents.
- Plus de présence de personnel après les heures de cours dans l'école et sur le terrain de l'école.
- Protocole à appliquer de la même façon par tous (équipe de direction)

4. Levée de l'assemblée

Madame Nadine Robichaud, appuyée madame Valérie Crusson, propose la levée de l'assemblée. Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la rencontre prend fin à 20 h.



Virginie Sarria, Présidente



Nadia Caron, directrice

Adopté à la séance du 28 février 2018